

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL
Du mercredi 26 novembre 2014 de 18h00 à 20h00

Date de convocation : le 20 novembre 2014

PRÉSENTS : Claude MALIA, Michèle COUVERT, Nelly CARRAT, Eric GERARD, Nicolas MOMETTI.

EXCUSE : Saliha ARRADA

Secrétaire de séance : Nelly CARRAT

Ordre du jour :

- 1- Adoption du compte rendu du dernier Conseil du syndical.**
- 2- Retour des différentes commissions**
- 3- Délibération n°684 : création d'un poste d'adjoint territorial d'animation pour 1 ETP**
- 4- Délibération n°685 : Augmentation du taux de cotisation du contrat d'assurance SOFCAP**
- 5- Information concernant l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre Halte-garderie**
- 6- Questions diverses**

1- Adoption du compte rendu du dernier Conseil du syndical.

Le Compte rendu du dernier Conseil syndical est adopté à l'unanimité.

2- Retour des différentes commissions

Les commissions finance, travaux, personnel, bibliothèque, jeunesse se sont réunies entre une et deux fois depuis le mois de juillet, prenant l'information des situations et élaborant des réponses et propositions à l'intention du Conseil syndical. Ces commissions ont également permis de prendre connaissance des fonctionnements, de confirmer les besoins, d'étudier et prévoir l'avenir.

3- Délibération n°684 : création d'un poste d'adjoint territorial d'animation pour 1 ETP

Pour poursuivre le développement du secteur jeunesse créé en octobre 2009, et compte tenu de son activité réelle actuelle, il convient de créer poste d'adjoint territorial d'animation de deuxième classe à 1 ETP.

Sous la responsabilité directe de la Coordinatrice du secteur jeunesse, il aura comme mission principale la préparation et l'organisation du centre de loisirs 3-11 ans.

Après débat, les Conseillers présents et représentés créent le poste d'Adjoint territorial d'animation à 1 ETP (35 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2015.

4- Délibération n°685 : Augmentation du taux de cotisation du contrat d'assurance SOFCAP

Le Président rappelle :

- Que le SICSOC a, par la délibération du 9 novembre 2011, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère avec la SOFCAP – GENERALI sur la période 2012-2015.

Conformément au certificat d'adhésion, les taux sont de :

- Collectivité employant entre 1 à 10 agents CNRACL :
 - franchise de 10 jours au taux de 5.35 %
 - franchise de 15 jours au taux de 5.05 %
 - franchise de 30 jours au taux de 4.65 %
- Collectivité employant entre 11 à 30 agents CNRACL :
 - franchise de 10 jours au taux de 6.65 %
 - franchise de 15 jours au taux de 6.30 %
 - franchise de 30 jours au taux de 5.30 %

Le Président expose :

- Au niveau national mais plus encore au niveau Isérois, est constatée une dégradation de l'absentéisme mais aussi un allongement de la durée de travail du fait du recul de l'âge de la retraite. En outre d'arrêts de plus en plus nombreux, cela oblige les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques.
- Malgré l'effet mutualisateur du contrat groupe, la SOFCAP – GENERALI a fait part au CdG38 de la nécessité d'augmenter le taux de cotisation sur l'année 2015 comme le laisse possible le marché public à l'origine du contrat groupe.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Décide :

- d'accepter la révision, à compter du 1er janvier 2015, des taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, pour porter ces taux à :
- Collectivité employant entre 1 à 10 agents CNRACL :
 - franchise de 10 jours au taux de 5.62 %
 - franchise de 15 jours au taux de 5.30 %
 - franchise de 30 jours au taux de 4.88 %

- Collectivité employant entre 11 à 30 agents CNRACL :
- franchise de 10 jours au taux de 7.32 %
- franchise de 15 jours au taux de 6.93 %
- franchise de 30 jours au taux de 5.83 %

Soit une hausse de 5% pour les collectivités employant entre 1 et 10 agents CNRACL et une hausse de 10 % pour les collectivités employant entre 11 et 30 agents CNRACL.

5- Information concernant l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre Halte-garderie

Au vu de la masse financière que représenteront les travaux de la Halte-garderie, il semble opportun de ne pas écarter l'idée d'un recours à AMO, missions définies par cahier des charges, et accompagnés d'un économiste.

6- Questions diverses

Les vœux du S.I.C.SO.C auront lieu le mercredi 21/01.

Michèle COUVERT, Claude MALIA et Frédéric SOLIGOT ont rencontré la fédération des centres sociaux de l'Isère (Marie-Françoise CHAUVEAU) pour étudier la question de notre adhésion.

Aucune question n'est ajoutée à l'ordre du jour, et Monsieur le Président clôt la séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX